

Présentation

Bienvenue sur le règlement du Concours Cosplay sur la thématique "Cosplay des Mondes Connectés" proposé par l'association Ludificio en collaboration avec l'association ELEVEN Esport. L'événement aura lieu lors du Festival Ludique International de Parthenay 2025, le samedi 12 juillet de 14h à 16h, sur la grande scène du Village Multimédia (correspond au Palais des Congrès de Parthenay, 22 Bd de la Meilleraye, 79200 Parthenay)

Ce document fait office de "contrat" à partir du moment où vous le signez.

Vous vous engagez à en respecter chaque article ainsi que, de manière plus générale, à respecter les valeurs d'un tel événement et tout le travail d'organisation réalisé.

Article 1 : Les règles de bienséance

Adhérents à ce présent règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore pendant et après la convention.

Tout comportement déplacé et/ou dangereux est strictement interdit. Toute utilisation d'armes blanches, armes à feu, produits inflammables, explosifs, corrosifs pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition sont également interdits. Aucune dérogation ne sera faite.

Les projections d'objets (paillettes, confettis, bouts de papier...) quels qu'ils soient ne sont pas autorisés.

Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du/des participant(s) du concours. Chaque candidature sera soumise à un examen, de ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une candidature.

Article 2 : Le cosplay

Les cosplayers souhaitant participer doivent avoir réalisé au moins 40 % de leur costume. En dessous, les participants ne seront notés que sur leurs prestations scéniques. Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

Les costumes doivent être inspirés de l'univers des jeux vidéos (avec comme contrainte de choisir les personnages issus d'abord des jeux vidéos et non pas d'autres univers puis ensuite adaptés dans un jeu vidéo. Exemple : Naruto de fortnite).

Les armes en fer (tranchantes et/ou contondantes) pouvant être dangereuses pour autrui sont interdites. Les armes, reproductions fabriquées par les participants ne constituant aucun danger sont autorisées. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse.

Article 3 : La prestation

Les individuels : Les prestations individuelles seront limitées en fonction du temps, chaque participant disposera d'une durée maximum d'1 minute et 30 secondes.

Les groupes ne sont pas autorisés.

Comme accompagnement, les formats acceptés sont les formats standards MP3, MP4 (sur une clé USB) ou un lien YouTube (à transmettre le jour J ou les jours précédents l'événement en s'adressant à l'association ELEVEN Esport en place sur la grande scène du Village Multimédia).

L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

Avant les prestations, les participants seront soumis à l'examen du jury, afin que son costume soit évalué. Les modalités d'entrée et de sortie de scène seront précisées sur place, l'entrée ainsi que la sortie étant des voies obligatoires. Il est interdit aux participants de monter autrement sur scène que par les voies obligatoires.

Article 4 : Le jury

Le jury officiel est composé de 3 personnes choisies par les organisateurs. Le jury ne peut en aucun cas participer au concours. Les candidats s'engagent à respecter le classement établi par le jury. Ce dernier reste à disposition pour toute question relative au cosplay. La notation sera établie selon deux critères et l'impression personnelle du jury :

1. Costume : qualité du costume, ressemblance avec le personnage, qualité des finitions.
2. Prestation scénique : qualité de la prestation, occupation de l'espace, originalité, ambiance.

Article 5 : Les inscriptions

Les candidats devront se préinscrire en remplissant le formulaire avant le 11/07/2025 (onze juillet de l'année deux mille vingt cinq) à 23h59. Les candidats devront absolument confirmer leur présence le jour J dès l'ouverture du Village Multimédia à 14h. Les participants qui ne se présenteront pas seront considérés comme absents donc non présents au concours. L'inscription sur place est possible dans la limite des places disponibles restantes.

Les mineurs devront fournir un accord parental signé par leurs représentants légaux ainsi qu'une copie du règlement signé.

Article 6 : Complément

L'équipe organisatrice du concours cosplay ne peut être tenue responsable en cas de vols, détérioration de costumes et d'accidents survenus lors de l'événement. Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement auquel il s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié.

En signant ce document, vous vous engagez à respecter tous les articles précédents après les avoir lu. Vous vous engagez donc à être un participant exemplaire.

Mention "Lu et approuvé" :

Signature :